

Date de la convocation	6 octobre 2025
Membres en exercice	182
Présents	63
Représentés	47

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025

n°D20251016 – 03e

Objet : Transfert complémentaire de compétences de la commune de Montberon au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que la commune de Montberon est membre de Réseau31 pour les compétences suivantes :

Domaine du Petit Cycle de l'Eau

B. Assainissement Collectif :

B1 : Collecte des Eaux Usées

B2 : Transport des Eaux Usées

B3 : Traitement des eaux usées

C. Assainissement Non Collectif

Domaine du Grand Cycle de l'Eau

D. Eaux pluviales et ruissellement : D1.1 : Eaux pluviales

Considérant que le Conseil Municipal a, par délibération du 9 juillet 2025, décidé de transférer en complément à Réseau31 la compétence suivante :

D. Eaux pluviales et ruissellement : D1.2 : Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 de nos statuts, le transfert complémentaire de compétences ne fait pas l'objet d'un arrêté préfectoral et prend effet, conformément à l'article 7.3 de ces mêmes statuts, à la date fixée par l'organe délibérant de Réseau31 ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver, pour la commune de Montberon, le transfert complémentaire de la compétence :

D. Eaux pluviales et ruissellement : D1.2 : Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols tels que définis au 4° du I de l'article L.211 - 7 du Code de l'Environnement

Article 2 : de fixer la date d'effet de ce transfert au 1^{er} janvier 2026 ;

Article 3 : d'approuver la modification statutaire induite par ce transfert.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président

